

# **Assistant Club**

Qualification fédérale qui permet d'assister un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique (BEES, CFEB).

L'Assistant club est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant, il ne peut intervenir seul. Il ne peut exercer que dans le cadre de l'association où il est licencié.

## **CONDITION d'ACCES**

- 1 être présenté(e) par le président et le professeur du club où le candidat est licencié.
- 2 être au moins cadet(te) 1ère année.
- 3 être au moins ceinture marron.
- 4 être licencié à la FFJDA pour l'année en cours.
- 5 être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité.

## **PARCOURS DE FORMATION**

*Le titre d'assistant club est obtenu après :*

- *un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFJDA*
- *une formation organisée par le Département (Cf. organisation ci-dessous)*
- *une évaluation finale*

## **ORGANISATION 2010-2011**

*En ligne prochainement.*